



[Retour](#)

L'infirmière n° 057 du 01/06/2025

MALTRAITANCE LES RECOMMANDATIONS DE LA HAS EN THÉORIE... ET EN PRATIQUE



ACTUALITÉS

BONNES PRATIQUES

Auteur(s) : Adrien Renaud (/recherche/article.html?query=%22Adrien%20Renaud%22&revues%5B%5D=INF&sortby=relevance)

La Haute Autorité de santé (HAS) a publié l'automne dernier un guide de lutte contre la maltraitance institutionnelle. Son approche se fonde sur la prévention, le traitement et le signalement des situations... Reste à savoir comment elle peut se décliner sur le terrain.

« *Quand les professionnels sont maltraitants, c'est presque toujours de manière involontaire, et très souvent sans s'en rendre compte.* » Ce constat, dressé par Dominique Combarrous, présidente de l'Association nationale des cadres de santé (Ancim), illustre bien toute la difficulté qu'il y a à prendre en charge ce problème dans des établissements où le soin et le souci de l'autre sont censés être au cœur de l'éthique professionnelle. C'est pourtant ce à quoi la HAS s'est attaquée dans un guide d'amélioration des pratiques* paru en octobre dernier. Ce document de 48 pages, qui se veut facile d'utilisation et opérationnel, insiste sur le repérage des situations problématiques autant que sur leur traitement. Faire passer auprès des équipes les messages qu'il véhicule demeure cependant un défi, tant la maltraitance reste un tabou au sein des établissements de santé.

Mais avant de s'appliquer à prendre en charge de telles situations, il est important de comprendre de quoi on parle. Il existe en effet une certaine confusion entre les notions de violence, de harcèlement, et de maltraitance, ce qui nécessite de s'entendre sur leurs définitions. Car la maltraitance correspond à des cas très particuliers. Tout d'abord, on ne peut parler de maltraitance que si la victime se trouve « en situation de vulnérabilité », et si les faits se déroulent dans le cadre d'une « relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement », souligne la HAS. D'autre part, la maltraitance doit être caractérisée par « un geste, une parole, une action ou un défaut d'action », et doit avoir des conséquences sur la personne maltraitée, notamment parce qu'elle « compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé ».

Malgré cette définition apparemment restrictive, les maltraitements peuvent revêtir diverses formes : on distingue notamment les maltraitements physiques, sexuelles, psychologiques, matérielles et financières, les négligences, abandons ou privations, les discriminations, ou encore l'exposition à un environnement violent, poursuit la HAS. Enfin, elles peuvent se dérouler dans un cadre privé, par exemple au domicile entre une personne vulnérable et son proche...

Articles de la même rubrique d'un même numéro

- *NOUVELLE FONCTION* : INFIRMIÈRE D'ÉQUIPE EN MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE
(<https://www.espaceinfirmier.fr/presse/l-infirmiere/article/n-057/infirmiere-d-equipe-en-maison-de-sante-pluriprofessionnelle-INF05701601.html>)
- *RENCONTRE* : IPA EN ONCOHÉMATOLOGIE : UN RÔLE CENTRAL EN HOSPITALISATION À DOMICILE
(<https://www.espaceinfirmier.fr/presse/l-infirmiere/article/n-057/ipa-en-oncohamatologiea-un-rale-central-en-hospitalisation-a-domicile-INF05701801.html>)
- *CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE DE L'ORDRE INFIRMIER* : Salariat en libéral : ce qui n'est pas interdit est permis... jusqu'à nouvel ordre (<https://www.espaceinfirmier.fr/presse/l-infirmiere/article/n-057/salariat-en-liberal-ce-qui-n-est-pas-interdit-est-permis-jusqu-a-nouvel-ordre-INF05701101.html>)
- *CHU DE MONTPELLIER* : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, FACILITATRICE DE SANTÉ ?
(<https://www.espaceinfirmier.fr/presse/l-infirmiere/article/n-057/l-intelligence-artificielle-facilitatrice-de-sante-INF05700801.html>)
- *SALON INFIRMIER* : FORMATION : LES RÉSEAUX SOCIAUX SONT-ILS FIABLES ? (<https://www.espaceinfirmier.fr/presse/l-infirmiere/article/n-057/formation-les-reseaux-sociaux-sont-ils-fiabls-INF05701001.html>)